



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

22^e séance plénière

Mardi 9 octobre 2007, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine)

*En l'absence du Président, M. Mavroyiannis (Chypre),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 109 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/62/1)

M^{me} Asmady (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier le Secrétaire général pour son premier rapport sur l'activité de l'Organisation (A/62/1). Nous apprécions au plus haut point l'aperçu général qu'il y donne des réalisations de l'année écoulée et le fait qu'il relève les divers facteurs dont il faudra se préoccuper à l'avenir. Il s'agit d'un rapport particulièrement important pour ma délégation, l'Indonésie ayant toujours défendu une ONU robuste qui joue un rôle central dans les affaires internationales.

Le rapport arrive à un moment critique dans l'histoire de l'Organisation, ne serait-ce qu'en raison du changement qui a eu lieu à sa tête. Il ne serait pas faux de dire que le monde traverse une période de turbulence et d'incertitude. Les changements climatiques, les bouleversements géopolitiques, les progrès inégaux dans les domaines économique et social et les vastes poches de pauvreté qui persistent dans le monde sont quelques-uns des problèmes essentiels auxquels les peuples du monde doivent faire face. Nous ne pourrions traiter ces problèmes

efficacement que si la communauté internationale réaffirme son attachement au multilatéralisme et si elle le fait dans le cadre de l'instance mondiale la plus crédible dont elle dispose, l'Organisation des Nations Unies.

Il n'est pas suffisant de souligner simplement la stature de l'Organisation. Tous les États Membres doivent démontrer par leurs actions qu'ils reconnaissent le rôle de premier plan que joue l'ONU pour relever les défis mondiaux, et ils doivent appuyer pleinement les besoins et les objectifs de l'Organisation.

Nous associons instinctivement l'ONU à la paix et à la sécurité mondiales, et nous devrions l'associer également au développement. Le développement est, dans une large mesure, une condition préalable à la paix et à la sécurité. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas reléguer le rôle de l'ONU en matière de développement au second plan sur la scène mondiale. Cela signifie que l'agenda pour le développement de l'ONU, en particulier la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), doivent être prioritaires et nous devons y accorder une attention toute particulière si l'on veut parvenir à la paix et maintenir la paix.

Nous sommes en 2007, à mi-chemin de la période fixée pour la réalisation des OMD. Pourtant, dans l'ensemble, les résultats sont loin d'être spectaculaires. Les pays qui ont le plus besoin d'atteindre ces objectifs

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



ne sont toujours pas en mesure de le faire. Contrairement aux résultats positifs constatés dans certaines régions d'Asie, la situation reste dramatique en Afrique subsaharienne. Il y a là plusieurs pays qui ne sont pas en voie d'atteindre un OMD quel qu'il soit. Dans de nombreux pays en développement, en particulier dans les régions rurales, les populations souffrent des vicissitudes de la pauvreté jour après jour. Leur détresse est aggravée par les conséquences des changements climatiques. Le Secrétaire général n'a pas mâché ses mots à ce sujet : « Ni les objectifs du Millénaire pour le développement, ni les autres objectifs de développement adoptés à l'échelle internationale ne pourront être atteints si nous ne nous attaquons pas aux changements climatiques. » (A/62/1, par. 11).

Pour répondre à cela, le Président indonésien Susilo Bambang Yudhoyono a récemment fait écho à cette position lorsqu'il s'est adressé à l'Assemblée générale. Concernant le réchauffement planétaire, il a déclaré qu'« en matière de réchauffement planétaire, de ses causes, de ses symptômes et de ses solutions, nous sommes beaucoup plus dépendants les uns des autres que nous ne pensions » et qu'il fallait « agir d'urgence et aborder le thème sous un angle nouveau ». (A/62/PV.5, p. 24)

En tant que pays à haut risque et accueillant également la treizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que la sixième session de la Conférence des Parties au protocole de Kyoto, l'Indonésie attache beaucoup d'importance à cette question. Nous espérons que la Conférence de Bali, qui se tiendra en décembre, jettera les bases d'un partenariat mondial pour faire face aux changements climatiques. Des mesures concrètes devraient en découler, ainsi que des objectifs rationalisés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre après l'expiration du Protocole de Kyoto, en 2012.

Bien que les pays en développement renforcent leur capacité de faire face aux changements climatiques, ils ne doivent pas oublier pour autant de renforcer les capacités indispensables à leur développement. Les intérêts personnels bien compris doivent conduire ces pays à une bonne gouvernance et au respect de l'état de droit et des droits de l'homme. Globalement, les efforts nationaux doivent être renforcés par un appui international, en particulier de la part des donateurs. Des partenariats mondiaux sont aussi nécessaires.

Le succès des partenariats mondiaux dépendra de la volonté politique nécessaire. Concrètement, ces partenariats doivent aboutir à la réalisation des engagements internationaux. Plutôt que de diminuer, comme cela a été le cas l'année dernière, l'aide publique au développement devrait augmenter. Tout comme l'investissement étranger direct qui, jusqu'à présent, a fait la preuve de sa préférence pour certaines économies naissantes.

Il est temps aussi que le cycle de négociations de Doha soit à la hauteur des attentes du monde en développement. Les questions des subventions abusives, de l'accès limité au marché et la nécessité d'un traitement spécial et différencié doivent être traitées d'urgence.

Pour être en mesure de faire des interventions efficaces et de régler ces questions, l'ONU doit être renforcée par un processus de réforme globale. L'Organisation doit devenir le pivot qui permettra de parvenir à un ordre mondial juste et équitable. Si nous observons des progrès importants dans certains secteurs, la capacité de l'ONU doit être encore renforcée pour faire face aux défis mondiaux du XXI^e siècle qui l'attendent. Le processus de réforme doit concerner tous les organes de l'Organisation et ce, pour préserver l'équilibre nécessaire conformément à la vision exprimée dans la Charte.

Ma délégation est convaincue de longue date que l'Assemblée générale, en tant qu'organe délibérant et de prise de décisions de plus haut niveau à l'ONU, devrait être en pleine possession de ses capacités. L'Assemblée générale doit exercer les pleins pouvoirs qui lui ont été conférés par la Charte des Nations Unies et le Conseil de sécurité doit être adapté pour refléter les réalités géopolitiques actuelles.

Dans ce contexte, il ne faut manquer aucune occasion de faire progresser l'agenda mondial sur les questions de désarmement et de non-prolifération. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, « bâtir un monde plus pacifique et plus sûr reste l'un des objectifs primordiaux de l'Organisation. » (par. 42)

L'absence de consensus sur une action concernant ces deux questions devrait tous nous préoccuper vivement. Une première étape importante serait de libérer de sa paralysie la Conférence du désarmement. De même, la restructuration du Secrétariat dans le domaine du désarmement est très importante. Nous sommes convaincus que, sous la supervision directe du Secrétaire général, le Bureau des affaires de

désarmement pourrait s'acquitter de son mandat avec davantage d'efficacité.

Jusqu'à l'élimination totale des armes nucléaires, l'Indonésie reste fermement convaincue que l'on devrait garantir aux États non dotés d'armes nucléaires que ces armes ne seront utilisées dans aucune situation de conflit. Si le Secrétaire général envisage de traiter ces trois questions dans le cadre de la Conférence du désarmement, la question des garanties négatives de sécurité n'a pas retenu beaucoup d'attention. Cette question ne devrait pas être négligée.

En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, nous pensons qu'il faut s'attaquer à ce fléau international à la racine. Il faudra faire bien davantage que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, adoptée l'année dernière par la résolution 60/288, pour venir à bout de ce problème. Nous devons redoubler d'efforts pour régler les problèmes liés à l'élaboration d'une convention générale sur le terrorisme international attendue de longue date.

Le rapport du Secrétaire général met aussi en lumière différents conflits mondiaux qui méritent l'attention de la communauté internationale. Nous nous félicitons de la participation accrue du Bureau du Secrétaire général au règlement de ces conflits. Nous espérons que l'équipe permanente d'experts en médiation complétera avec efficacité les travaux du Secrétaire général dans ce domaine. Nous espérons qu'avec la participation de toutes les parties concernées, d'autres mesures seront prises pour trouver des solutions concrètes aux conflits mondiaux en cours depuis longtemps, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique. L'engagement et les coûts nécessaires pour désamorcer les hostilités avant l'éclatement d'une guerre sont bien moindres que ceux qu'entraîne leur déclenchement.

En face de conflits prolongés, le besoin de soldats de la paix des Nations Unies ne cesse de croître. L'augmentation des besoins à satisfaire dans le domaine du maintien de la paix est sans précédent et la tendance va probablement se poursuivre encore quelque temps. En ce qui concerne les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'Indonésie est fière d'y participer depuis 1957. Nous allons d'ailleurs envoyer une unité de police pour l'Opération hybride au Darfour. L'année dernière, pour faire face au conflit du Sud-Liban, nous avons été l'un des premiers pays à renforcer la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Les capacités du Département des

opérations de maintien de la paix (DOMP) sur le terrain et au Siège doivent donc être renforcées, et elles doivent profiter le plus possible aux missions de maintien de la paix.

S'agissant de ce mandat, nous sommes convaincus que les principes de base convenus du maintien de la paix – à savoir l'assentiment des parties, l'impartialité et le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et pour la défense d'un mandat autorisé – sont essentielles à la sûreté et à l'efficacité des opérations de maintien de paix.

Siégeant à la Commission de consolidation de la paix, nous nous réjouissons tout particulièrement qu'elle soit parvenue à atteindre son plein développement dès sa première année d'existence avec l'examen de deux pays. À présent, nous devons traduire la mission de la Commission en mesures tangibles sur le terrain.

S'agissant de la promotion des droits de l'homme fondamentaux, nous avons appris avec satisfaction que le Conseil des droits de l'homme s'est doté d'un mécanisme d'examen périodique universel. Il s'agit d'un mécanisme novateur qui, de l'avis de ma délégation, concourra à promouvoir et à défendre les droits de l'homme sur la base de l'égalité. Ainsi, la politisation des droits de l'homme et les examens sélectifs, auxquels nous assistons aujourd'hui, seront réduits au minimum. Nous attendons avec impatience le commencement de ses travaux l'an prochain. Cela sera d'autant plus significatif que l'on célébrera le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En revanche, la prudence s'impose à propos de la responsabilité de protéger, sur laquelle nous nous sommes entendus lors du Sommet de 2005. Nous continuons de penser que, dans la pratique, ce principe ira à l'encontre de celui de l'égalité des États dans les relations internationales. Nous sommes fermement convaincus qu'il est inacceptable d'inventer des prétextes pour s'immiscer dans les affaires intérieures d'États souverains.

Pour terminer, l'Indonésie réitère sa volonté inébranlable de coopérer avec tous ceux qui œuvrent en faveur du multilatéralisme. Nous considérons le multilatéralisme comme un bouclier contre l'injustice et l'irrespect dans les relations internationales et comme l'outil idoine pour édifier un monde meilleur.

M. Zinsou (Bénin) : Monsieur le Président, permettez moi d'exprimer au Secrétaire général, du haut de cette tribune, la haute appréciation de ma délégation pour le rapport exhaustif qu'il a présenté sur les activités de l'Organisation durant la première année de son mandat (A/62/1). Quiconque lit ce rapport fait un constat incontestable : le Secrétaire général a pris la juste mesure des attentes des peuples envers l'Organisation et de la grande responsabilité qu'elle assume dans la coopération multilatérale pour trouver des solutions idoines aux multiples défis globaux auxquels l'humanité est confrontée.

Le Secrétaire général a pleinement conscience de l'obligation de résultats, de résultats à la hauteur des problèmes à résoudre. Il a aussi développé un sens aigu de l'urgence de l'action requise. Ma délégation lui réitère ici toute sa confiance et son soutien ferme, à lui-même ainsi qu'à toute l'équipe qui l'entoure.

La sagesse africaine dit que c'est au bout de l'ancienne corde qu'il faut tisser la nouvelle. Le Secrétaire général peut s'enorgueillir d'avoir su capitaliser les acquis de la réforme lancée en 2005 par les États Membres réunis, ici-même au plus haut niveau, par son prédécesseur, M. Kofi Annan, à qui ma délégation rend un vibrant hommage.

Le rapport du Secrétaire général a clairement identifié les axes les plus porteurs permettant d'atteindre des résultats mesurables en focalisant l'attention sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), particulièrement en Afrique où les pronostics sont les plus alarmants par rapport au calendrier établi.

Nous partageons sa détermination à aller de l'avant. Aussi long que paraisse le chemin qui nous reste à parcourir pour atteindre l'objectif visé en Afrique, nous ne pouvons y arriver qu'en tournant résolument le dos au défaitisme et en identifiant les raccourcis qui peuvent nous conduire au but. Il est heureux que l'Organisation des Nations Unies ait bien défini son rôle, notamment en ce qui concerne la diffusion des procédés et des méthodes qui ont fait leur preuve ailleurs dans des situations similaires et la mobilisation des ressources nécessaires pour favoriser leur application à grande échelle et gagner du terrain sur la pauvreté extrême.

Les Villages du Millénaire ont fait recette. Ils ne doivent pas rester l'apanage d'une minorité d'heureux élus. Le Secrétaire général a mis le doigt sur le nœud du problème qui se pose dans ce cadre, à savoir la

mobilisation des ressources nécessaires pour les étendre à la quarantaine de pays africains qui s'appêtent à les adopter.

À la suite du Secrétaire général, ma délégation lance ici un pressant appel à la communauté internationale pour qu'elle réalise ce sursaut de solidarité. Il s'agit de réveiller les capacités dormantes au niveau local pour que les populations déshéritées deviennent les acteurs de l'amélioration durable de leurs conditions de vie.

Dans le même esprit, nous remercions le Secrétaire général d'avoir mis en évidence ici les effets bénéfiques attendus d'une meilleure intégration des pays africains dans le commerce international par la suppression des subventions agricoles qui les empêchent de réaliser leurs avantages comparatifs sur le marché international pour accéder à la prospérité. Encore faudra-t-il qu'ils soient à l'abri des conflits fratricides que l'on peut prévenir par une meilleure gouvernance de nos sociétés, une répartition plus équitable du revenu national et un plus grand respect des identités et des minorités.

À cela s'ajoute actuellement la nécessité d'intégrer la donne incontournable des changements climatiques qui posent de gros défis à l'Afrique. Les changements climatiques peuvent hypothéquer les avancées réalisées vers les Objectifs du Millénaire pour le développement, si l'on n'inclut pas cette donnée majeure dans l'équation africaine. Le problème doit être cerné sous ses multiples facettes. La prévision et la prévention doivent être les maîtres mots. Prévoir en aidant les pays africains à constituer les stocks vitaux pour amortir les chocs des catastrophes naturelles. Prévenir, du moins limiter, leurs effets en construisant les infrastructures de protection nécessaires.

À cet égard, le Gouvernement béninois envisage la construction de quais le long du littoral pour le protéger de l'érosion côtière en progression constante qui engloutit des agglomérations jour après jour. Il va sans dire que ces travaux appellent des investissements onéreux qui dépassent largement la capacité de mobilisation de ressources au niveau national. Mais ils sont indispensables.

Au registre de la paix et de la sécurité, les efforts en cours sur le continent africain, avec le concours des Nations Unies, sont fort louables, car le renforcement des mécanismes mis en place en Afrique est d'une importance vitale. Je voudrais faire écho à l'appel lancé, il y a quelques jours, par le Président de la

Commission de l'Union africaine en faveur d'une relecture créative du Chapitre VIII de la Charte. Nous attendons avec impatience le rapport du Secrétaire général sur la question.

Pour ma délégation, la situation est très simple : l'Afrique souhaite prendre sa place dans le système de sécurité collective institué par la Charte. Elle demande que l'on la lui concède dans un partenariat fondé sur une répartition équilibrée des rôles. Nous comptons sur le Secrétaire général pour promouvoir ce partenariat dans un esprit de fidélité à la Charte et de recherche de l'efficacité, avec le pragmatisme qui convient lorsqu'il s'agit de sauver les vies humaines. Nous sommes heureux de constater que ces critères ont fini par prévaloir dans le traitement de la question du Darfour.

De même, nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer les capacités des Nations Unies en matière de médiation, de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix.

Au cours de ces dernières années, il est devenu évident que l'Organisation des Nations Unies doit réévaluer sa politique dans le domaine de la réponse aux crises complexes. La nécessité d'un déploiement des troupes avec la célérité requise rend indispensable la disponibilité de forces en attente bien entraînées et bien équipées pour entreprendre des opérations de stabilisation.

Il est heureux que les pays développés s'impliquent davantage que par le passé au plan opérationnel, comme dans le déploiement de l'opération de l'Union européenne prévue au Tchad et en République centrafricaine, qui permet de suppléer aux faiblesses des capacités des armées des pays en développement qui ont porté jusque-là le gros de la responsabilité de la communauté internationale en Afrique.

Sur le plan de la consolidation de la paix, ma délégation est d'avis que tous les pays sortant d'un conflit devraient être éligibles au bénéfice des interventions de la Commission de consolidation de la paix. Elle devrait servir de cadre pour la mise en œuvre de véritables plans Marshall en faveur de ces pays. Les cadres stratégiques d'intervention devraient viser la durabilité, entre autres, par la constitution de fonds de contrepartie de nature à décupler l'impact des apports d'appoint mobilisés. Il faut le souligner, ces apports restent relativement modestes.

L'adoption par consensus de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies a constitué un véritable tournant dans la mobilisation des États Membres contre le fléau du terrorisme. Il est condamnable sous toutes ses formes. À cet égard, mon pays a activement participé au symposium tenu à Vienne en mai 2007 pour promouvoir l'application conséquente de cette Stratégie mondiale par une approche intégrée.

Ma délégation est convaincue que cette approche ne peut être concluante si elle ne contribue pas à assurer le renforcement de la capacité des États à remplir leurs fonctions régaliennes, tant du point de vue de la protection des personnes et des biens que du contrôle effectif du territoire sous leur juridiction, de même qu'à y promouvoir la stabilité requise pour assurer un développement économique et social équilibré.

Sur le registre du désarmement et de la non-prolifération, le Secrétaire général a marqué ses préférences et nous l'avons suivi, et nous comptons sur lui pour amener les États qui sont les acteurs clefs à faire preuve de cohérence dans leurs efforts en faveur du renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Ils ne devraient ménager aucun effort pour faire prévaloir la logique de paix dans leurs relations. Nous rendons hommage au Secrétaire général pour les signaux positifs qui sont apparus dans ce domaine.

L'humanité tout entière gagnerait autant des initiatives concrètes en faveur d'une réduction des dépenses militaires que d'une application conséquente du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, dont nous connaissons la capacité de nuisance.

À juste titre, le Secrétaire général souligne l'affirmation de la responsabilité de protéger comme une nouvelle norme internationale compatible avec la Charte des Nations Unies et que la communauté internationale doit être prête à exercer au service de la dignité humaine, tout comme les efforts déployés pour asseoir la justice pénale internationale sur des institutions faisant autorité. Nous appelons de nos vœux une mise à contribution plus fréquente de la justice internationale et, en particulier, de la Cour pénale internationale. La communauté internationale doit tirer pleinement parti de la capacité de dissuasion

de cette Cour quant aux crimes relevant de sa compétence.

Il serait souhaitable qu'elle contribue aussi à assurer par ricochet un respect des droits de l'homme comme un ensemble de valeurs universelles qui préservent leur validité partout. À cet égard, la diversité culturelle, positive en soi, comme cadre d'expression des identités qui font la richesse de l'humanité, ne devrait pas servir de prétexte pour la perpétuation de pratiques appartenant à un autre âge et qui heurtent profondément la conscience collective.

Ma délégation appuie fortement le principe de l'unité d'action dans les situations d'urgence. Ce principe ne peut révéler sa valeur, à moins que s'établisse une coordination intégrée qui tire parti des synergies sur le terrain pour une plus grande efficacité en faveur des victimes et des sinistrés.

Nous sommes confiants que la clairvoyance du Secrétaire général saura guider les États Membres dans la mise en œuvre des réformes pour plus de cohérence, et en cela nous adhérons aux recommandations du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système pour renforcer la capacité d'action de l'Organisation au service de sa vocation. Il va falloir redoubler d'efforts pour faire progresser la réforme institutionnelle, notamment en ce qui concerne l'élargissement du Conseil de sécurité. Il doit s'opérer dans les deux catégories de membres. Conformément au Consensus d'Ezulwini, ma délégation revendique pour l'Afrique deux sièges permanents et deux sièges non permanents pour permettre à l'architecture de paix et de sécurité sur le continent de s'articuler harmonieusement dans le système de sécurité collective institué par la Charte.

Pour terminer, et au demeurant, pour ma délégation, une Assemblée générale revitalisée est une Assemblée entreprenante qui assume pleinement ses prérogatives vis-à-vis des autres organes, appuyée en cela par un Secrétariat performant au summum de ses aptitudes.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : L'Assemblée générale va clore ce matin l'examen du premier rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/62/1) que le Secrétaire général, depuis son élection, nous présente conformément à l'Article 98 de la Charte.

Pour ma délégation, il s'agit d'un rapport dense et riche. Il s'agit d'un excellent document à un double titre. D'abord, c'est un document qui a le mérite de

souligner le rôle irremplaçable de l'ONU pour l'humanité, en quête de réponses idoines aux nombreux problèmes auxquels elle est confrontée. Il en est ainsi en particulier de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme, ainsi que des changements climatiques. La réponse à tous ces défis n'est ni à la portée d'une action unilatérale, ni à la dimension d'un groupe d'États. Ce rapport est aussi excellent, parce qu'il fournit des indications sur les pistes et les voies à suivre pour les relever. Pour notre part, il nous servira de boussole. Je voudrais précisément évoquer certains de ces défis à l'aune desquels se jugeront la valeur de nos engagements et le degré de notre volonté politique tant et tant de fois affirmée et réaffirmée.

Il y a tout d'abord la lancinante question de l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le constat est fait, la plupart des pays en développement pourraient, hélas, ne pas les atteindre à l'horizon 2015, car la pauvreté continue d'augmenter, notamment en milieu rural. Les investissements en matière de santé et d'éducation connaissent un tassement significatif. L'augmentation sensible de l'aide publique au développement (APD) censée accompagner les efforts des pays en développement reste toujours attendue.

La situation de l'Afrique est particulièrement préoccupante. On en vient à se demander ce que sont devenus les engagements solennels pris par les chefs d'État à la fois au Sommet du Millénaire pour répondre à ces besoins spéciaux de l'Afrique, et au Sommet mondial de 2005. C'est le lieu, à sept ans de l'horizon 2015 de lancer une fois de plus, un appel pressant à la communauté internationale et notamment aux pays donateurs afin qu'ils tiennent les engagements pris à divers fora internationaux en matière d'aide au développement.

Nous sommes, à cet égard, assurés que le Secrétaire général ne tardera pas à renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. Ce dernier est l'organe d'impulsion des actions prises ou à prendre pour répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique, pour fédérer toutes les initiatives lancées çà et là à cet effet. Nous reviendrons un peu plus tard sur cette question, mais à titre liminaire qu'il nous soit permis de souligner l'importance de son poste. Son existence s'inscrit en droite ligne dans la dynamique qui préside à la création des structures administratives et des lignes budgétaires subséquentes au Secrétariat, pour soutenir, en tant que de besoin, un programme spécifique

d'activités inscrit dans le plan à moyen terme ou plan programme.

Nous voudrions, à cet égard, rappeler que, comme nous l'avons dit, au Sommet mondial de septembre 2005, les chefs d'État et de gouvernement avaient, à la suite de la Déclaration du Millénaire, adopté un train de mesures particulières liées aux besoins spécifiques de l'Afrique, qui continue d'être l'une des grandes priorités de notre Organisation. Nous pensons qu'il faudrait continuer à gérer séparément cette priorité et à un niveau très élevé, conformément à la volonté et à la décision politique des chefs d'État au Sommet du Millénaire et au Sommet mondial de 2005.

Comme structure opérationnelle, le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique est chargé de la mobilisation de l'opinion mondiale afin que le continent soit constamment au premier rang de l'agenda international. En outre, ce Bureau est en quelque sorte le coordonnateur et le surveillant général qui rassemble dans un rapport annuel les différentes contributions qu'apportent les entités des Nations Unies pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et suggère les orientations stratégiques de ces rapports. Par ailleurs, il suit activement les différentes synergies engagées par le processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA), le Forum de coopération Chine-Afrique, le Groupe des Huit (G-8) et plus récemment encore des pays comme l'Inde, la République de Corée ou le Brésil, pour un partenariat visant un plus grand développement de l'Afrique. Pour tout dire, il s'agit d'un Bureau à fonctions multiples, dont certaines procèdent de l'ancien Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, voire du point focal qui existait à l'époque au bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale dans les années 80, alors que d'autres sont nouvelles et en constante évolution, sans être tout à fait dans la dynamique des pays les moins avancés (PMA) et autres catégories des pays en développement qui, elles, relèvent de processus et programmes mondiaux ou régionaux particuliers tout à fait différents.

Eu égard à toutes ces sollicitations, nous pensons qu'il convient de garder au Bureau toute l'importance qu'il mérite, en maintenant son intégrité et en y insufflant un dynamisme nouveau par le renforcement de ses moyens financiers et humains, par l'étoffement de sa structure programmatique, et surtout par la

nomination sans plus tarder de son titulaire. Il s'agit là des recommandations faites par le Comité du programme et de la coordination (CPC) et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) dans leurs rapports annuels. Il s'agit là également d'une demande pressante du Groupe africain.

Nous avons été confortés d'entendre le Secrétaire général, à l'entame de son mandat, affirmer qu'il accordait à l'Afrique une haute priorité dans son agenda. Nous avons également été rassurés et confortés de constater que lors des décisions prises au cours des douze premiers mois de son mandat, cette priorité figurait. Nous sommes persuadés qu'il ne tardera pas à donner suite aux recommandations du CPC et du CCQAB, et, comme je l'ai dit tantôt, à la demande insistante du Groupe africain. Nous y reviendrons le moment venu, lorsque nous allons examiner la question de la coopération entre l'ONU et l'Afrique, et en particulier du NEPAD.

Le deuxième défi que je voudrais relever concerne les changements climatiques. Nous voulons à cet égard saluer l'initiative du Président de l'Assemblée générale de faire du changement climatique, un thème essentiel de nos travaux. Nous nous félicitons de ce qu'à l'issue du Débat de haut niveau du 24 septembre 2007, se soit dégagé un consensus global sur la nécessité d'une action urgente en faveur de la préservation de notre planète Terre. Nous continuons à penser que le Protocole de Kyoto représente un instrument pertinent en vue d'agir en faveur d'une véritable réduction des émissions de gaz à effet de serre, et souhaitons que la Conférence prévue à Bali en décembre 2007, soit le déclencheur d'un processus devant conduire à un accord sur le climat après 2012.

L'urgence de l'action sur le climat est d'autant plus importante que le réchauffement climatique a des effets beaucoup plus dévastateurs dans les pays en développement car, ces derniers sont moins outillés pour y faire face. Ainsi, des millions de vie se trouvent menacées du fait des inondations; les maigres efforts de développement se trouvent anéantis aussi du fait de la progression du désert. Voilà un domaine qui exige une fois de plus de la communauté internationale des actions concrètes, immédiates et concertées.

Le troisième défi touche à la paix et à la sécurité, dont traite abondamment le rapport. Nous voulons saluer ici l'action de l'Organisation en ce qui concerne

la prévention des conflits et le rétablissement de la paix. Dans ce cadre, l'Afrique compte apporter de plus en plus sa contribution aux forces de maintien de la paix. C'est pour cela qu'en plus des deux institutions de formation de cadres avertis existant au Ghana et au Mali, mon pays, avec l'appui des États donateurs, a été encouragé à créer une institution de formation de policiers et de gendarmes, à vocation internationale, pour les États africains désireux de contribuer aux forces de maintien de la paix des Nations Unies ou de l'Union africaine. Nous aurons l'occasion d'en savoir un peu plus au cours de la conférence des donateurs de cette école, qui se tiendra le 22 Octobre 2007 au Siège de l'ONU. Naturellement, nous comptons sur la participation active de tous les États Membres de l'Organisation.

Mon pays salue les réformes hardies que conduit le Secrétaire général au niveau des structures en charge des questions de paix et de sécurité. De même, nous saluons la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, qui sera un important instrument de lutte contre ce phénomène. Il appartient à tous les États de faire preuve de bonne volonté, afin que soit finalisée la convention internationale sur le terrorisme tant attendue.

Le renforcement de notre Organisation, qui est le but ultime des projets de réforme en discussion, est une évidente nécessité, tant les défis à relever sont grands et complexes. Nous continuons de penser que le renforcement de l'autorité de l'Assemblée générale devrait être l'un des volets essentiels de la réforme de l'ONU. Par ailleurs, le Conseil de sécurité devrait connaître des changements dans sa structure et dans son fonctionnement, des changements qui tiennent compte de la nouvelle configuration du monde.

Dans cet esprit, l'Afrique a fait preuve de coopération, de compréhension et de transparence. Elle a, en effet, fait au monde un ensemble de propositions contenues dans ce qu'il est convenu d'appeler le Consensus d'Ezulwini, qui a été publié comme document de travail de notre Organisation. Dans ce document, notre continent suggère une augmentation du nombre de membres dans les deux catégories; notre continent suggère également l'attribution à l'Afrique de deux sièges permanents avec droit de veto. Nous attendons à ce jour une réponse positive de la part des autres régions. Nous attendons cette réponse d'autant plus que les propositions ou suggestions faites par l'Afrique nous semblent très pertinentes. On sait, en

effet, que notre continent est le seul à ne pas disposer de siège permanent au Conseil de sécurité.

Nous avons inauguré, il n'y a pas longtemps, un nouvel outil en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans le monde. Il s'agit, on l'aura deviné, du Conseil des droits de l'homme. Il est hautement souhaitable que soient évitées les erreurs et les dérives constatées dans le fonctionnement de la Commission des droits de l'homme. Nous pensons notamment à la politisation et à la sélectivité qui ont fini par discréditer l'ancienne Commission.

Évoquer les droits de l'homme m'amène à revenir sur la nécessité de créer une communauté assumant sa diversité et cultivant la tolérance. En effet, si, au cours de l'histoire, les civilisations ont eu des contacts souvent heurtés, elles se sont toujours, en fin de compte, entendues pour organiser une dynamique coexistence pacifique, afin de garantir leur survie. Le monde sera riche de ses diversités culturelles et civilisationnelles ou ne sera pas.

L'efficacité de l'action de notre Organisation, outre sa nécessaire réforme, tient également à la coopération qu'elle entretient avec les organisations régionales en matière de paix et de sécurité, en matière d'atteinte des objectifs du Millénaire et de développement durable. Nous saluons ici les innovations que veut y apporter le Secrétaire général. Dans le même esprit, l'Afrique centrale reste très attachée à sa requête pour une présence politique permanente du Secrétariat général dans notre sous-région, et cela à travers la création, en Afrique centrale, d'un bureau dirigé par un Secrétaire général adjoint.

La délégation camerounaise, qui voudrait, pour terminer, redire au Secrétaire général toute son appréciation pour son excellent rapport, appuie son plan de réforme de l'Organisation, ainsi que son intention de renforcer la coopération constructive entre l'Assemblée générale et le Secrétariat, et cela dans l'intérêt de l'ONU et pour un meilleur fonctionnement de celle-ci.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

M^{SR} Migliore (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait tout d'abord remercier le Secrétaire général de son premier rapport d'ensemble (A/62/1). Nous attendons avec impatience de travailler

avec lui et avec les membres, afin que l'ONU soit en mesure de satisfaire encore davantage aux besoins de tous les peuples.

Étant donné que nous avons fait la moitié du chemin qui aboutira à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le moment est venu de faire le bilan de nos victoires et de nos échecs. Aujourd'hui encore, près de 10 millions d'enfants âgés de moins de cinq ans meurent chaque année, pour la plupart de causes évitables. Trop de mères meurent en couches de complications qui peuvent être évitées et traitées. L'année dernière, 2,9 millions de personnes sont mortes de causes liées au VIH/sida, et la moitié du monde en développement ne possède pas d'infrastructures d'assainissement de base.

Il semble que la communauté mondiale n'accorde plus l'attention qu'il convient à la nécessité de garantir à chacun le droit aux soins de santé de base. Bien que des études démontrent que la simple prévention médicale est souvent l'un des moyens les plus efficaces et les plus rentables d'améliorer la santé et la stabilité de la société, les soins primaires sont souvent négligés ou remplacés par des méthodes de soins de santé plus sélectives et, même, de nature à créer des conflits culturels. Le fait de se concentrer sur l'ensemble des soins de base contribuera certainement beaucoup à la réalisation des OMD et à l'adoption d'une politique de santé plus rationnelle.

Ce triste bilan est encore aggravé par le fait que, tandis que les enfants meurent et que des générations entières n'ont même pas le minimum vital, nous continuons à dériver vers la destruction mutuelle et celle de la planète. Les dépenses militaires annuelles bien supérieures à un trillion de dollars, les talents et les ressources consacrés à des technologies qui détruisent la vie et la planète, la tendance persistante à préférer la loi du plus fort à la force de la loi sont quelques exemples de démarches contraires au bien et à la raison. Pour éviter que la situation ne s'aggrave, l'ONU doit, en coopération avec tous les États Membres, s'engager de nouveau à préserver la vie à tous les niveaux et partout dans le monde.

Il est toutefois encourageant de noter que des chiffres récents révèlent des progrès réels dans la réalisation des OMD. Il faut rendre justice aux pays qui ont contribué à ces avancées. Mais il faut aussi maintenant accorder une plus grande attention aux États qui ont du retard sur le reste du monde en développement. Pour encourager les investissements

publics et privés et pour créer un climat socio-économique favorable, la réforme doit avoir pour fondements la paix, la sécurité et la primauté du droit.

L'ONU est de plus en plus sollicitée pour aider à résoudre de multiples problèmes dans le monde. Pour répondre à la demande toujours plus grande d'aide humanitaire, elle doit continuer à promouvoir les partenariats avec la société civile qui permettent d'apporter une assistance humanitaire prévisible et bien adaptée. Les États Membres jouent un rôle important dans l'action menée en cas de crise humanitaire. En permettant aux agents humanitaires d'accéder librement et sans entrave aux victimes, ils remplissent leur obligation de protection et aident à faire en sorte que les victimes d'une catastrophe humanitaire ne soient pas doublement pénalisées.

Ces dernières années, l'Organisation a traité des questions liées à la culture et à la religion dans un nombre croissant de résolutions, de réunions et de manifestations auxiliaires. Cet aspect est malheureusement omis dans le rapport. Le plus souvent, c'est seulement en cas de tensions et de conflit que les gouvernements et les organisations internationales font appel aux forces religieuses et culturelles pour aider à nouer le dialogue entre les parties. Coopérer aux programmes contre l'incitation à la haine, témoigner pour la paix et contre la violence et consolider la paix en faisant intervenir des organismes religieux comptent parmi les nombreuses démarches que les communautés religieuses et leurs dirigeants peuvent entreprendre pour mettre fin aux conflits et créer des conditions propices à la paix.

Ma délégation se félicite de la volonté de l'ONU de s'attaquer aux nombreux problèmes qui compromettent le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme. Ce faisant, l'Organisation doit rester transparente et responsable envers les États Membres. Pour qu'elle le soit, il faut modifier les Objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment fixer de nouvelles cibles comme celles indiquées dans l'Annexe II, selon un processus ouvert plutôt qu'en vertu de décisions prises par la direction ou l'administration.

Enfin, nous souhaitons vivement que la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale soit marquée par une volonté plus résolue d'agir non seulement pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, mais aussi pour réaliser pleinement l'idéal porteur d'espoir de cette institution.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de la Palestine.

M. Hijazi (Palestine) (*parle en arabe*) : Je voudrais, pour commencer, exprimer notre gratitude à S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, pour son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/62/1), qui paraît à un moment où les pays sollicitent l'ONU pour que des mesures progressistes soient prises dans des conditions difficiles, sachant que l'ONU est le meilleur instrument universel pour s'efforcer de résoudre collectivement les problèmes du monde d'aujourd'hui.

La délégation palestinienne appuie le plan ambitieux de réforme de l'Organisation et de renforcement constructif de la coopération entre l'Assemblée générale et le Secrétariat sur la base de la transparence et de la confiance. Nous souhaitons que l'Organisation joue un rôle plus actif dans le domaine du désarmement, entre autres, et nous notons le rôle central du Secrétaire général dans la conduite du Dialogue entre les civilisations et du Dialogue de haut niveau sur l'entente et la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, ainsi que ses efforts continus pour améliorer l'Organisation.

Le peuple palestinien fait aussi appel à l'ONU pour qu'elle l'aide à mettre fin à son sort tragique et à trouver une solution complète et durable à son problème, qui est aussi vieux que l'Organisation et qui lui est intimement lié. C'est cette organisation qui, en tant qu'organe œuvrant pour la paix, a assumé principalement la responsabilité concernant cette question en attendant qu'elle soit entièrement réglée.

L'ONU joue un rôle important dans le dossier des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Ses résolutions sont la référence juridique fondamentale pour le règlement de la question palestinienne et pour le processus de paix au Moyen-Orient. L'ONU est également membre du Quatuor, qui cherche une solution internationale juste et globale à la question palestinienne.

Les organes et les organismes de l'ONU, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), jouent un rôle fondamental en aidant le peuple palestinien à faire face à une situation humanitaire dramatique. L'ONU a adopté de nombreuses résolutions et décisions dans lesquelles

elle insiste sur les droits inaliénables du peuple palestinien et sur l'obligation de les protéger.

La communauté internationale s'accorde à reconnaître les dangers que l'absence de solution juste et durable à la question palestinienne présente pour la paix et la sécurité internationales, surtout pour la stabilité du Moyen-Orient. L'occupation continue de terres palestiniennes par Israël, depuis maintenant plus de 40 ans, le problème des réfugiés, qui dure depuis plus de 60 ans, les violations des droits inaliénables du peuple palestinien que la puissance occupante continue de commettre et l'incapacité où se trouve la communauté internationale de soulager les souffrances des Palestiniens remettent sérieusement en question du point de vue moral tous les principes et les règles sur lesquels l'Organisation est fondée.

Au nombre des questions traitées dans le rapport figurent les Objectifs du Millénaire pour le développement, les changements climatiques, le développement durable, la prévention des conflits, la paix et le maintien de la paix, les droits de l'homme, le respect du droit et les affaires humanitaires, autant de dossiers qui sont au point mort dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, à cause de l'occupation par une puissance étrangère et de ses pratiques illicites. Pourtant, le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation ne traite pas la question comme il faudrait eu égard au rôle et aux responsabilités de l'ONU. À ce propos, nous souhaitons souligner les points suivants.

Tout d'abord, la question palestinienne est celle qui est à l'ordre du jour de l'ONU depuis le plus longtemps, sans qu'on y trouve de solution. L'ONU demeure responsable de cette question et, tant qu'elle ne sera pas réglée dans tous ses aspects, la crédibilité de l'Organisation sera compromise.

Deuxièmement, la question palestinienne revêt une importance particulière dans le domaine des droits de l'homme dans le monde, comme l'a souligné le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, M. John Dugard. Cela fait 60 ans que la question des droits de l'homme en Palestine est inscrite à l'ordre du jour de l'ONU. Il s'agit d'un véritable test pour l'ONU, un test du degré d'engagement de l'Organisation vis-à-vis de la protection des droits de l'homme en Palestine. Si l'ONU et la communauté internationale échouent à mettre fin aux violations auxquelles est soumis le peuple palestinien, c'est tout

le mouvement international de défense des droits de l'homme – considéré comme le principal acquis de l'humanité au cours des 60 dernières années – qui court un grave danger.

Troisièmement, dans ce contexte, nous voudrions insister sur l'importance de renforcer le rôle de l'Organisation dans la défense et la préservation du droit international, notamment de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, qui constitue le principe fondamental qui sous-tend la responsabilité de protéger.

Quatrièmement, nous soulignons l'importance de renforcer le rôle du Conseil des droits de l'homme et celle du respect ainsi que de la mise en œuvre de ses résolutions, conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale qui a porté création du Conseil, et conformément à la Charte.

Enfin, la délégation de Palestine réitère les remerciements qu'elle a adressés au Secrétaire général pour son précieux rapport. Nous voudrions l'assurer de notre appui dans son action de promotion des droits de l'homme, du respect du droit international, dans la réalisation de la justice et de la liberté de tous les peuples du monde, en particulier de ceux qui subissent encore une occupation.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. Puis-je considérer que l'Assemblée prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, qui figure dans le document A/62/1?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 109 de l'ordre du jour.

Point 114 de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

h) Nomination de membres du Corps commun d'inspection

Note du Secrétaire général (A/62/174)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Comme indiqué dans le document A/62/174, le 11 juillet 2007, l'inspecteur Juan Luis Larrabure

(Pérou) a présenté sa démission, qui prend effet le 30 septembre 2007, à la présidence du Corps commun d'inspection. L'inspecteur Larrabure a été nommé par l'Assemblée générale le 6 juin 2003 pour un mandat de cinq ans prenant effet le 1^{er} janvier 2004 et venant à expiration le 31 décembre 2008. Conformément au paragraphe 5 de l'article 4 du Statut, la Présidente a fait part au Secrétaire général le 11 juillet 2007 de la vacance ainsi que de sa décision de renoncer à exiger l'avis de six mois stipulé au paragraphe 3 de l'article 4 du Statut. Suite à la démission de l'inspecteur Juan-Luis Larrabure (Pérou), l'Assemblée devra donc nommer, à sa soixante-deuxième session, un inspecteur pour pourvoir le siège devenu vacant au Corps commun d'inspection.

Il est ensuite indiqué dans la note du Secrétaire général que, pour permettre la tenue de consultations (comme il est prévu à l'article 3 du Statut) et pour harmoniser la durée de ce mandat avec celle du mandat des autres inspecteurs, l'Assemblée voudra peut-être envisager de nommer un inspecteur pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2008 et venant à expiration le 31 décembre 2012.

À cet égard, puis-je considérer que l'Assemblée générale entend nommer un inspecteur pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2008 et venant à expiration le 31 décembre 2012?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Comme indiqué également dans le document A/62/174, conformément au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, le Président de l'Assemblée générale consulte les États Membres en vue d'établir une liste de pays, dans le cas d'espèce un pays, qui sera prié de présenter un candidat au poste à pourvoir au Corps commun d'inspection. Après avoir tenu les consultations nécessaires, je voudrais communiquer à l'Assemblée les informations que j'ai reçues du Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, selon lesquelles il a été proposé que le Pérou présente un candidat émanant du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes afin de pourvoir le poste vacant.

En vertu du paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, le Pérou sera donc prié de présenter le nom d'un candidat et son curriculum vitae et de démontrer que le candidat répond aux conditions prévues pour ce poste. Après avoir procédé aux consultations appropriées prévues au paragraphe 2

de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, y compris des consultations avec le Président du Conseil économique et social et avec le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, je proposerai à l'Assemblée un candidat qualifié aux fins de nomination pour un mandat d'inspecteur du Corps commun d'inspection prenant

effet le 1^{er} janvier 2008 et venant à expiration le 31 décembre 2012.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 114 h) de l'ordre du jour. Je remercie les délégués de leur coopération.

La séance est levée à 11 h 20.